

**Conseil de l'UFR**

**Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**Séance du 3 juillet 2025**

**Compte rendu n° 44**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :**

<b>COLLÈGE A</b>
Mme Florence BANCAUD
M. Jean-Pierre BRACCO
M. Arnaud BROTONS
Mme Emmanuèle CAIRE (procuration à M. Tristan VIGLIANO)
M. Guy GIMENEZ
Mme Sophie HERMENT (procuration à M. Raffaele RUGGIERO)
M. Guy LE THIEC
Mme Sylvie REQUEMORA (procuration à Mme Florence BANCAUD)
M. Raffaele RUGGIERO
M. Tristan VIGLIANO
<b>COLLÈGE B</b>
Mme Valérie ANDRÉ
Mme Malika ASSAM (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
Mme Hye gyeong DE CRESCENZO (procuration à M. Arnaud BROTONS)
Mme Alice FABRE
M. Stefano MAGNI (jusqu'à 12h20)
M. Mohamed OUERFELLI
Mme Catherine TEISSIER (procuration à Mme Valérie ANDRÉ)
<b>COLLEGE IATSS</b>
Mme Christine JOLLOIS (procuration à Mme Sandra LUDWIG)
Mme Sandra LUDWIG
Mme Marie Christiane MIRTILLO
Mme Carole VITALI
<b>COLLÈGE USAGERS</b>
Mme Awa MBAYE (procuration à M. Leonardo PEREZ)
M. Leonardo PEREZ
M. Tom ROUIT (procuration à M. Leonardo PEREZ)
<b>PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES</b>
M. Jörn CAMBRELENG (procuration à M. Mohamed OUERFELLI)
M. Pierre-Emmanuel CASANOVA (procuration à M. Stefano MAGNI)
Mme Céline CISSE (procuration à M. Guy LE THIEC)
M. Sylvain DI GIOVANNI (procuration à Mme Valérie ANDRÉ)
M. Philippe VIDOR (procuration à Mme Sandra LUDWIG)

<b>INVITES</b>
Mme Isabelle BAUMANN
Mme Núria GALA PAVIA
M. Fabrice GUILLAUME
Mme Jade N'GUYEN
Mme Anne PAGE
M. Fabrice PELLERIN
Mme Christine POPLIMONT
Mme Odile THUILIER

**Les directions des départements de formation et d'unités de recherche de l'UFR sont invitées.**

**29 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.**

**M. Le Thiec**, Directeur de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 9h40.

### Ordre du jour :

1. Questions diverses
2. Informations :
  - Calendrier des campagnes et échéances 2025-2026
  - Calendrier institutionnel du premier semestre 2025-2026
  - Cadrage de la campagne d'emplois 2026
  - Taxe d'apprentissage
  - Audition d'enregistrements officiels de conseils d'UFR à la demande de Madame Vitali
  - Stockage de livres (IUT)
  - Motion de la liste Union Étudiante pour la mise en place de la règle du max dans les modalités de contrôles des connaissances et des compétences
  - Campagne d'ATER au fil de l'eau
3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences :
  - 3.1 UE TEDs de licence (délibération)
  - 3.2 UE de psychologie (délibération)
  - 3.3 Cadrage Masters (délibération)
  - 3.4 Tableau synthétique (délibération)
4. DU Langues et Cultures : Orient ancien : changement d'intitulé (délibération)
5. Lancement des travaux pour la mise en place de prises (délibération)
6. Demande de modification du règlement intérieur par la liste Union Étudiante concernant l'arrêt menstruel pour les étudiantes (délibération)
7. Relations internationales :
  - DPI ARBA avec l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (délibération)
  - Projet de renouvellement d'accord avec l'université de Fribourg (délibération)
  - Motion de la liste Union Etudiante pour demander à AMU l'exonération de tous les étudiants extra-communautaires (délibération)
8. Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le département des arts Master « Arts », parcours « Médiation Culturelle des Arts » (délibération)–(sous réserve)–

#### 1. Questions diverses

- **M. Vigliano** demande pourquoi la Maison de la Recherche sera fermée durant la période estivale, alors qu'auparavant les chercheurs pouvaient y accéder.

- **Mme Vitali** demande le retrait du point d'information concernant l'audition d'enregistrements officiels de conseils d'UFR. Elle explique ne pas avoir été informée que les conseils étaient enregistrés et elle n'accepte pas la proposition de la secrétaire de séance d'écouter ces enregistrements. **Mme Vitali** pointe également une erreur dans le report des votes dans le relevé de conclusions de la séance du conseil du 19 juin. Elle trouve également être systématiquement stigmatisée. **M. Le Thiec** explique que suite à l'élection du conseil actuel, les membres ont autorisé à la seule fin d'aider à la rédaction des comptes rendus, l'enregistrement des séances. Ce vote n'est pas remis en cause par le changement de direction car le conseil n'a pas été renouvelé depuis ce vote.

**M. Brotons** demande si cette décision a bien été votée. **M. Le Thiec** le confirme.

#### 2. Informations

- Calendrier des campagnes et échéances 2025-2026

**M. Guillaume** présente le calendrier qui est en cours d'élaboration et qui va être complété dès information par les services centraux des différentes campagnes. Les membres sont invités à faire remonter les informations permettant de compléter ce calendrier.

- Calendrier institutionnel du premier semestre 2025-2026

Page 5 de la présentation Power Point

- Cadrage de la campagne d'emplois 2026

**M. Le Thiec** indique que la campagne d'emploi sera présentée en septembre en conseil d'UFR. Les comités des études et de la recherche se sont réunis suite aux expertises par leurs membres des différentes fiches d'expression des besoins. Ces évaluations ont ensuite été revues et classés lors des séances des 2 comités et en commission mixte (réunion des comités des études et de la recherche).

**Mme Baumann** explique que la DRH a lancé la campagne d'emploi auprès de toutes les composantes le 1<sup>er</sup> juillet. Le prélèvement reste à hauteur de 60% de la masse salariale libérée.

Pour les personnels administratifs, la volonté d'AMU est de poursuivre la campagne de titularisation avec 15 postes. Le dispositif de repyramidage aura lieu pour la dernière fois l'année prochaine. **Mme Vitali** demande si cet arrêt concerne également les personnels administratifs. **M. Ouerfelli** pense que le dispositif concernant tous les types de personnels, prend fin également. **Mme Ludwig** précise que plusieurs organisations syndicales ont demandé au Ministère sa reconduction.

- Taxe d'apprentissage

Point présenté par Christiane Mirtillo, Odile Thuillier et Fabrice Pellerin

De la page 6 à la page 12 de la présentation Power Point

**M. Brotons** souhaiterait savoir comment est reversée la taxe d'apprentissage aux composantes. **Mme Mirtillo** explique que tout passe désormais par le logiciel Soltéa. Les montants affectés spécifiquement aux composantes, leur sont reversés. Sans fléchage, les montants restent au niveau central. La plateforme Soltéa prélève également 11% des sommes totales.

**M. Bracco** insiste sur le fait de bien informer les partenaires privilégiés de l'UFR afin qu'ils flèchent leur versement.

- Audition d'enregistrements officiels de conseils d'UFR à la demande de Madame Vitali – Point annulé

**M. le Thiec** propose que ces enregistrements soient écoutés en bureau et que des propositions soient ensuite soumises au vote lors d'un prochain conseil.

- Stockage de livres (IUT)

**M. Le Thiec** indique qu'il a rencontré son homologue de l'IUT qui laisse toute la latitude à l'UFR pour trouver une solution pour le stockage de ces livres.

- Campagne d'ATER au fil de l'eau

**M. Le Thiec** indique que la campagne sera ouverte du 16 au 19 septembre pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> novembre. Elle est tardive car elle va permettre aux départements de formuler leurs demandes sur la base des heures vacantes qui seront constatées à la rentrée.

- Motion de la liste Union Étudiante pour la mise en place de la règle du max dans les modalités de contrôles des connaissances et des compétences

Texte de la motion :

« La liste Union Étudiante et Indépendant-es souhaite soumettre au conseil d'UFR ALLSH cette motion mandatant la Vice-doyenne formation Madame Núria GALA PAVIA pour transmettre à la Présidence et de la Vice-présidence formation d'AMU la proposition d'instaurer au sein du cadrage des M3C de licence comme de licence professionnelle de notre composante "la règle du max" dans les dispositifs prévus par l'université pour l'organisation de la seconde session d'examens, dite de seconde chance.

A ce jour, nombre d'étudiant-es nous ont contacté pour nous faire part de leur appréhension de la deuxième session comme une épreuve dangereuse pouvant aggraver leurs résultats et nuire à la validation de leur année, car seule leur note obtenue en deuxième session sera conservée, même si elle est inférieure à la note initiale. Beaucoup se privent ainsi de leur droit à la seconde chance, de peur de réduire davantage leurs notes.

Complémentaire aux rattrapages établis pour l'application du droit à la seconde chance, la règle du max prévoit de conserver la note maximum entre la note obtenue par l'étudiant-e en session initiale ou celle obtenue en deuxième session. De nombreuses universités appliquent déjà la règle du max, comme les universités de Montpellier, de la Réunion, ou de Grenoble.

Pour reconnaître le travail supplémentaire fourni par l'étudiant-e entre les deux semestres, et afin de garantir à chaque étudiant-e l'exercice serein de son droit à la seconde chance durant la deuxième session d'examens, le CUFR d'ALLSH souhaite apporter les modifications suivantes au cadrage des M3C de la composante :

❖ Ajout d'un point au cadrage des M3C de licence et de licence professionnelle de la composante ALLSH à la Partie 2 "Evaluation et validation de la licence" page 2 :

"1°/ Dans le cas d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale quelles que soient les modalités de cette dernière (CT, ECI ou CCP) :

• Les UE devant être réévaluées en seconde chance seront celles qui n'auront été acquises ni par capitalisation ni par compensation à l'issue de la session initiale d'évaluation. • La composante applique la "règle du max", elle conserve la note maximum obtenue entre la session initiale et la seconde session d'examen." »

**Mme Gala Pavia** propose de porter cette proposition auprès de la direction d'AMU afin que la cadrage AMU soit amendé.

**M. Perez** explique que selon le règlement intérieur de l'UFR, la composante a la possibilité de choisir ces modalités de contrôle de connaissances. **Mme Gala Pavia** explique que la CFVU va voter ce jour le cadrage, acté en conseil d'UFR. **M. le Thiec** indique qu'il n'est pas possible d'amender un vote du conseil.

**M. Brotons** trouve qu'il s'agit d'un point très important. Il pense qu'il faudrait que les départements se saisissent de la question et donnent leur avis. Il demande également que la scolarité donne son avis sur la faisabilité de la mise en place de cette règle. **M. Perez** s'inquiète que cette proposition ne soit pas prise en compte car émanant d'une organisation étudiante. **M. Ouerfelli** demande à ce que les instances de l'UFR s'emparent de cette question et fassent des propositions pour une mise en place de la rentrée 2026.

- En réponse à la question de M. Vigliano quant à la fermeture de la Maison de la Recherche en période estivale, **M. Le Thiec** explique qu'AMU a pris des dispositions pour que tous les bâtiments soient fermés pour la sobriété énergétique et en particulier par rapport aux statistiques de fréquentation.

### **3. Modalités de contrôles des connaissances et des compétences :**

Point présenté par Núria Gala Pavia

#### **3.1 UE TEDs de licence (délibération)**

**Vote** des UE TEDs de licence : unanimité (29 votants)

#### **3.2 UE de psychologie (délibération)**

**Mme Vitali** demande si ce point a été voté en comité des études. **Mme Gala Pavia** le confirme.

**M. Vigliano** demande à ce que les votes des comités soient à chaque fois indiqués.

**Vote** UE de psychologie : unanimité (29 votants)

#### **3.3 Cadrage Masters (délibération)**

**Mme Gala Pavia** indique que le changement tient dans la possibilité de contrôle continu partiel.

**Vote** du cadrage Masters : 26 pour et 3 abstentions (29 votants)

#### **3.4 Tableau synthétique (délibération)**

**Mme Gala Pavia** précise que ce tableau reprend les demandes de modifications.

**Vote** du tableau synthétique : unanimité (29 votants)

### **4. DU Langues et Cultures : Orient ancien : changement d'intitulé (délibération)**

Point présenté par Núria Gala Pavia

Mme Gala Pavia précise qu'il s'agit d'un changement d'intitulé afin d'harmoniser les dénominations des DU en langues. M. Le Thiec tient à souligner l'attachement de l'UFR à la préservation des enseignements de langues rares.

**Vote** du changement d'intitulé du DU Langues et Cultures : Orient ancien : unanimité (29 votants)

### **5. Lancement des travaux pour la mise en place de prises (délibération)**

Point présenté par Fabrice Guillaume

**M. Guillaume** indique qu'il s'agit d'une demande de la liste Union Etudiante, pour l'installation dans un premier temps de prises supplémentaires dans les amphithéâtres.

**Mme André** demande à ce que l'utilisation des ordinateurs comme outil pédagogique soit discuté en comité des études. **M. Ouerfelli** indique que la COVE s'est saisie de cette question et souhaite que le conseil d'UFR s'en saisisse.

**M. Vigliano** indique qu'il a constaté que de nombreux devoirs sont désormais faits à l'aide de montres connectées.

**Vote** du lancement des travaux pour la mise en place de prises : unanimité (29 votants)

### **6. Demande de modification du règlement intérieur par la liste Union Étudiante concernant l'arrêt menstruel pour les étudiantes (délibération)**

**M. Ouerfelli** explique que l'Union Etudiante demande cette modification pour permettre aux étudiantes de bénéficier de l'arrêt menstruel. Il indique être personnellement en accord avec cette demande mais après renseignements pris auprès de la Direction d'AMU, la composante n'a pas les compétences pour mettre en place un tel dispositif. L'Union Etudiante doit faire une demande auprès de la CFVU pour une application dans toutes les composantes. La Direction d'AMU a rappelé que le régime spécial d'études (RSE), prenant en compte les maladies chroniques, va également inclure les pathologies liées aux menstruations.

**M. Perez** regrette que les étudiantes doivent passer par le RSE qui ne pourra pas absorber toutes les demandes.

**Mme Ludwig** s'inquiète de la gestion de ces absences surtout au moment des examens et des possibilités de réorganiser les sessions d'examens.

**Mme André** pense qu'il faut avant tout s'inquiéter de la santé des étudiantes en particulier si leurs menstruations les invalident 30 jours par an.

**M. Brotons** s'inquiète des retombées de ces organisations multiples d'examens sur des personnels enseignants précaires.

**Mme Ludwig** indique que les étudiants qui sont malades ou ont un décès dans leur famille lors des examens sont déclarés absents justifiés et ne bénéficient pas de session de remplacement. Si pour les arrêts menstruels, les étudiantes ont le droit à une épreuve de remplacement, cela va à l'encontre de l'équité entre les étudiants.

Mme Vitali propose que l'UFR soutienne cette demande auprès des instances mais rappelle que l'UFR n'a pas les compétences pour mettre en place un tel dispositif.

**Vote** pour le principe d'un lancement de travaux au sein des instances sur le sujet d'un congé menstruel : unanimité (29 votants)

## 7. Relations internationales :

Point présenté par Guy Le Thiec

### - DPI ARBA avec l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles (délibération)

Ce projet a reçu un avis favorable de la CORI.

**M. Brotons** demande pourquoi ne figure pas l'avis et la date du vote du département. **M. Le Thiec** indique que le formulaire actuel ne permet pas de l'indiquer, mais après vérification, ce DPI a été voté et accepté en conseil de département.

**Vote** du DPI ARBA avec l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles : unanimité (29 votants)

### - Projet de renouvellement d'accord avec l'université de Fribourg (délibération)

La CORI ayant demandé des compléments d'informations, le vote de ce projet est reporté.

### - Motion de la liste Union Etudiante pour demander à AMU l'exonération de tous les étudiants extra-communautaires (délibération)

**M. Perez** présente la motion dont les membres n'ont pas été destinataires.

**Mme André** pense que l'exonération des frais de scolarité ne doit être qu'une partie d'un réel dispositif d'accompagnement des étudiants étrangers car actuellement le taux d'échec de ces étudiants aux examens est très élevé.

**M. Le Thiec** rappelle les dispositifs d'ores et déjà mis en place au niveau de l'UFR et d'AMU.

**M. Ouerfelli** indique que l'UFR a déjà voté une motion pour la suppression des droits différenciés.

**Mme Ludwig** s'étonne qu'aucune organisation étudiante ne se soit saisie du fait que les étudiants extra-communautaires n'aient accès aux services et aides du CROUS qu'à partir du Master.

Texte de la motion amendée suite à des demandes de corrections émanant de membres du conseil :

Motion de la liste Union Étudiante et Indépendant.es pour demander à AMU l'exonération de tous les étudiants extra-communautaires :

« Depuis 2018, la stratégie « Bienvenue en France » a introduit une importante augmentation des droits d'inscription dans les universités françaises pour les étudiant-es extra-communautaires. Depuis 2022, AMU avait fait le choix politique de ne pas appliquer ces frais différenciés pour une liste déterminée de nationalités, celles-ci bénéficiant alors d'une exonération à 100%. Malheureusement, plutôt que d'étendre ce dispositif d'exonération totale à l'ensemble des étudiant-es extra-communautaires, la Gouvernance a prévu de réduire cette exonération tout en maintenant une liste de droits d'inscription différenciés en fonction de la nationalité des étudiant-es pour la rentrée 2025/2026. Le 24 septembre 2024, le Conseil d'Administration a rendu partielle l'exonération pour une liste d'exceptions. Le 17 juin 2025, ce même Conseil d'administration a entériné la fin de l'exonération à 100%, l'augmentation des frais d'inscription pour un nombre inconnu d'étudiants extra-communautaires passant désormais à 75% d'exonération, en concédant le maintien de l'exonération partielle en cas de redoublement pour les étudiants figurant sur cette liste.

Les conséquences de cette réduction d'exonération à 75% ont pour effet d'augmenter les frais d'inscription pour les nationalités sélectionnées à 712,50 € en licence et 969,75€ en master. Pour les étudiant-es extra-communautaires exclus de cette liste différenciée, les frais s'élèvent à 2 895 € en licence et 3 941 € en master.

Cette politique discriminatoire de droits différenciés qui différencie les étudiants en fonction de leur nationalité contredit nos valeurs républicaines de liberté à l'instruction, d'égalité d'accès à la formation et de fraternité avec tous les peuples pour faire progresser les sciences, les arts et les savoirs. Cette inégalité pénalise le rayonnement international des universités françaises et d'AMU, en réduisant son attractivité sur la scène internationale, une baisse d'inscriptions confirmée par le rapport du 07/03/2025 de la Cour des comptes. Pourtant première université de France choisie par les étudiants internationaux en 2020 avec 2 009 acceptations, avant l'application des frais différenciés, notre université recule en 2025 à faire respecter l'égalité d'accès à la formation dans le monde, défavorisant d'abord les étudiants internationaux et in fine son rayonnement international.

Le conseil d'UFR d'ALLSH prend acte des décisions votées en Conseil d'administration du 12 septembre 2024 et du 17 juin 2025, le conseil prend acte de la décision politique faite par la Gouvernance de renforcer la solidarité internationale avec les 15 millions d'euros qu'elle a pu débloquer afin d'accueillir les chercheurs étasuniens menacés par le gouvernement d'extrême-droite de Donald Trump. Le conseil d'UFR prend également acte de la demande de la Gouvernance d'une rallonge de subventions supplémentaires auprès du Ministère de l'ESR pour accueillir d'autres chercheurs étasuniens.

Par la présente motion, notre composante d'ALLSH, rassemblant nombre d'étudiants internationaux, et soucieuse de répondre aux besoins remontés par une pétition de près de 1 000 signataires, demande à la Gouvernance de poursuivre cette démarche de construction internationale en s'engageant de la même façon pour ses étudiant-es, en commençant par l'exonération de l'ensemble des étudiants extra-communautaires, tout en obtenant une rallonge nécessaire auprès du Ministère de l'ESR pour rétablir l'exonération à 100%.

En accueillant les chercheurs étasuniens, AMU démontre que le devoir de solidarité internationale s'impose avant les contraintes budgétaires, le conseil d'UFR souhaite que cette solidarité continue de s'imposer pour ne plus discriminer au moment de leur inscription les étudiants selon leur pays d'origine. Ni jauge, ni austérité budgétaire ne sauraient justifier l'inégalité de traitement que conserve une liste sélectionnant l'application ou non d'une exonération en fonction de la nationalité de l'étudiant-e.

À titre d'exemple, des universités comme celles de Poitiers et d'Avignon appliquent une exonération totale des frais pour les étudiants extra-communautaires, malgré leurs situations budgétaires, elles affirment ainsi leur volonté de mener une politique de coopération et de rayonnement à l'international, favorisant l'inclusion et la transmission des savoirs académiques.

Aussi, le conseil d'UFR d'ALLSH rejetant toute discrimination des étudiant·es en fonction de leur nationalité ou de leur pays d'origine demande à la Gouvernance :

- dans un premier temps : la suppression de la liste de pays exonérés, afin d'étendre l'exonération partielle à l'ensemble des étudiant·es extra-communautaires sans distinction de nationalité.
- dans un second temps : que soit transmis à l'ensemble des composantes le nombre exact d'étudiants extra-communautaires inscrits chaque année à AMU, ainsi que le nombre exact d'exonérés.
- dans un troisième temps : que soit rétablie l'exonération à 100% pour l'ensemble de nos étudiant·es internationaux. »

**Vote** de la motion de la liste Union Etudiante pour demander à AMU l'exonération de tous les étudiants extra-communautaires : 17 pour, 4 contre et 5 abstentions (26 votants)

#### **8. Convention de partenariat entre la Ville de Marseille et le département des arts Master « Arts », parcours « Médiation Culturelle des Arts » (délibération)**

**Vote** : unanimité (26 votants)

**M. Le Thiec**, Directeur de l'UFR ALLSH, lève la séance à 12h50.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.